

**Service Interministériel de Défense
et de Protection Civiles**

Lons le Saunier, le 09 décembre 2022

Tél 03.84.86.84.66
delphine.maccard@jura.gouv.fr

Référence à rappeler :
SIDPC/2022/GF/DM/ **376**

LE PRÉFET DU JURA

Transmission par voie électronique

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Jura

**Copie pour information à :
Madame la présidente de l'Association des
Maires du Jura**

Objet : Plan Grand Froid 2022/2023 – Veille Hivernale
Fiches synthétiques

Réf : Dispositions spécifiques de l'ORSEC départementale « gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid » du 29 décembre 2014
Instruction du 04 novembre 2021 relative à la prévention et la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid

Comme chaque année, le dispositif interministériel saisonnier de gestion des vagues de froid et de prévention de leurs impacts, décliné dans le « guide national relatif à la prévention et à la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid », est activé du 1^{er} novembre au 31 mars.


Durant cette période hivernale, le guide prévoit de porter une attention particulière aux personnes sans domicile fixe ou enfants en rue, aux personnes isolées à risque, de prévenir les risques d'intoxication liés au monoxyde de carbone (CO) en particulier dans les Etablissements Recevant du Public (lieux de culte notamment) et de prévenir les risques sanitaires liés au froid.

Ces thématiques ont été synthétisées dans des fiches mémento que vous trouverez en pièce jointe et vous présentant :

- le dispositif « Grand Froid » et les actions à anticiper et mener lors de l'activation des dispositions spécifiques de l'ORSEC départementale « gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid »,
- les mesures mises en place dans le département pour l'hébergement et l'accueil des personnes sans domicile fixe,
- les moyens de prévention contre les risques d'intoxications au monoxyde de carbone,
- quelques supports de communication relatifs à la prévention des risques sanitaires liés au froid.

FICHE n°1 : ORSEC départementale « gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid » Veille hivernale du 1^{er} novembre au 31 mars de chaque année

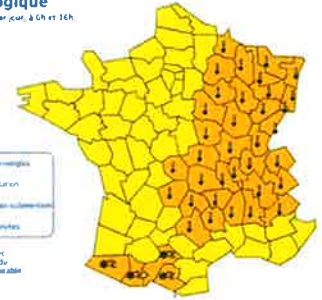
Le principe de déclenchement du dispositif


L'intensité du risque auquel la population est exposée en matière de grand froid est formalisée par la carte de vigilance Météo France agrémentée du pictogramme  et s'appuie sur les prévisions de températures ressenties (TR) et l'analyse de différents paramètres (humidité, vent, durée de l'épisode, ...)

En cas de vigilance orange (TR < à - 18 °C), le préfet active l'ORSEC départementale « gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid »

Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 08 et 16h.



	Qualification / Terminologie	Niveau de Vigilance Météo France associé
	Pic de Froid : froid de courte durée (1 ou 2 jours) OU Episode persistant de froid : période de froid qui dure dans le temps et constitue un danger pour les populations précaires, sans domicile ou isolées	Jaune
	Grand Froid : période de froid intense caractérisée par des TR minimales très basses	Orange
	Froid Extrême : période de froid avéré, exceptionnel et durable	Rouge

Le rôle du maire

Actions à anticiper

- Registres communaux nominatifs recensant les personnes les plus vulnérables du fait de leur isolement (L121-6 et R121-2 à R121-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles)**
 - les mettre en place, assurer leur conservation et leur confidentialité
 - informer la population de leur existence
 - collecter les inscriptions
- Pré-identifier les personnes en danger de rue**
- Pré-identifier les locaux susceptibles d'accueillir des personnes en danger de rue, en prévoir l'intendance (lits picots, listes de fournisseurs joignables 24/24 – 7j/7, ...)**
- Recenser les associations de secouristes et bénévoles susceptibles d'être mises à contribution en cas d'activation du plan Grand Froid
- Sensibiliser la population et les services communaux sur les conseils de comportement

Actions à réaliser lors de l'activation du plan Grand Froid

- Registres communaux nominatifs :**
 - En cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence (PAU), les mettre à disposition des services opérationnels de proximité
 - Mobiliser les services municipaux ou bénévoles pour visiter les personnes en état de précarité, faire de la prise de contact téléphonique,...
- Mandater les services ou bénévoles pour visiter les personnes sans abri sur la voie publique et les orienter vers l'accueil de jour
- Signaler au 115** (numéro gratuit 24h/24) toute personne en danger de rue pour une éventuelle prise en charge
- Mettre à disposition, en collaboration avec la DDETSPP et le SIAO/115, un local chauffé** permettant l'hébergement temporaire de personnes en danger de rue
- Informers les services de la préfecture de toute difficulté rencontrée lors de la gestion de crise



FICHE n°2 : L'HEBERGEMENT D'URGENCE

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) ou 115

Plan **GRAND-FROID** 
Protégez-vous | Aidez-nous

Appeler gratuitement le **115**
Si vous trouvez un sans abri


www.plangrandfroid.jura.fr

Le SIAO coordonne les places d'hébergement d'urgence sur tout le département du Jura. Il est le gestionnaire du numéro d'appel d'urgence 115.

Le 115 est gratuit, joignable 24h/24 et 7j/7 et peut être composé par la personne sans abri ou toute personne souhaitant signaler une personne en danger de rue.

Le dispositif de veille saisonnière

- En complément des places d'hébergement d'urgence ouvertes toute l'année, 5 places d'hébergement d'urgence supplémentaires sont mobilisées (Lons-le-Saunier : 3 ; Dole : 1 ; Saint Claude : 1)
- 6 places d'hébergement pour grands marginaux sont également ouvertes à Lons-le-Saunier pour les personnes ne respectant pas le cadre des hébergements d'urgence classiques (problèmes de comportement, présence d'animaux, consommation d'alcool, ...)
- Pour les personnes refusant catégoriquement de regagner un centre d'hébergement ou pour les publics difficiles, des sacs de couchage « grand froid » (- 22°C) peuvent être distribués par le SIAO, le CCAS et les forces de police ou de gendarmerie.
- Les 2 accueils de jour du Jura permettent aux personnes sans domicile fixe de se mettre temporairement à l'abri, de se réchauffer, de se reposer et offrent des services de première nécessité (alimentation, douche, buanderie,...)

Accueil de Jour de Lons le Saunier

7 Impasse des Peupliers

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 18 h 00

Accueil de Jour de Dole

14 Rue Gustave Lefranc

Lundi – mardi – jeudi – vendredi de 9 h à 17 h

Mercredi – samedi – dimanche et jours fériés de 9 h à 13 h

Le dispositif des maraudes (TR – 5°C)

Organisation de maraudes itinérantes dès que les Températures Ressenties atteignent – 5 °C

- Les bénévoles de la Croix Rouge (CRF) se rendent à la rencontre des personnes qui vivent dans la rue. Ils leur proposent des boissons chaudes, de la nourriture et des sacs de couchage. Si les personnes le souhaitent, les maraudes les accompagneront vers une structure d'hébergement d'urgence identifiée en lien avec le 115. La Croix Rouge, via le 115, assure, durant cette période, le rapatriement des personnes en danger de rue, signalées sur les secteurs de Saint-Claude, Arbois, Poligny, Salins-les-Bains et Champagnole

1 maraude à Lons-le-Saunier et 1 maraude à Dole de 20 h 00 à 22 h 00 par la CRF

- A Dole, les bénévoles de l'Association « L'Ouvre-porte » effectuent des maraudes régulièrement pour aller à la rencontre des personnes en rue et leur apporter une écoute ainsi qu'une aide de premier secours.
- Tout au long de l'année, le SIAO/115 effectue des maraudes sur l'ensemble du département. Si vous repérez une personne en situation de rue ou en habitat précaire, vous pouvez le signaler en contactant le 115.

Le dispositif complémentaire en cas de déclenchement des dispositions ORSEC Grand Froid (à partir de -18 °C TR)

Ouverture de places d'hébergement supplémentaires

- Lons-le-Saunier : 10 places supplémentaires et offrant la possibilité d'être accompagné d'animaux de compagnie
- Dole : 1 place supplémentaire en accueil de nuit

CONTACT : DDETSPP – Politiques Sociales Tél : 03 63 55 83 00 - ddetspp-ps@jura.gouv.fr
ou le week-end 03 84 86 84 03 - ddetspp-astreinte@jura.gouv.fr

FICHE n°3 : LE MONOXYDE DE CARBONE

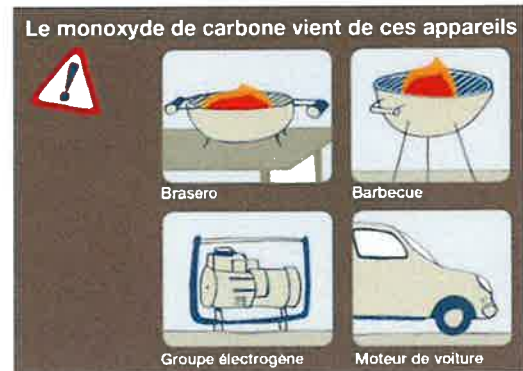
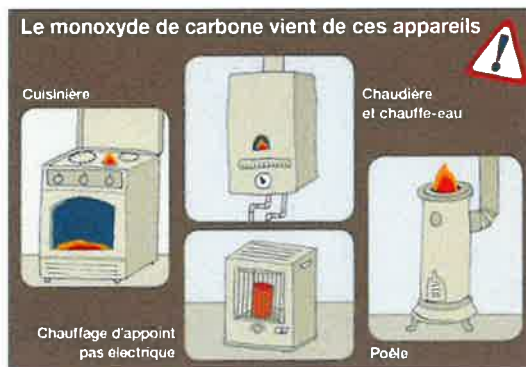
Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux car il ne se voit pas et n'a pas d'odeur.



Le monoxyde de carbone peut provoquer :

- des évanouissements
- des décès

D'où vient-il ?



Comment se protéger ?

- Faire vérifier les appareils de chauffage par un professionnel
- Ne pas utiliser les appareils de cuisson pour se réchauffer
- Ne pas utiliser les appareils prévus pour l'extérieur (barbecue, brasero) dans un logement
- N'utiliser que du bois sans verni et sans peinture pour un poêle à bois
- Ne pas utiliser un chauffage d'appoint plus de 2 heures de suite
- Ne pas boucher les ouvertures qui permettent la circulation d'air (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain)
- Aérer chaque jour les pièces pendant au moins 10 minutes, même en hiver

En cas d'urgence

Contactez les secours :

18 : pompiers

15 : SAMU

114 : secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax)

112 : numéro d'urgence depuis un portable



FICHE n°4 : L'HIVER, c'est aussi...

Des mesures barrières contre les maladies virales

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/les-maladies-de-l-hiver/>



Des mesures de prévention pour les travailleurs en extérieurs

<http://www.inrs.fr/risques/froid/prevenir-risques.html>

<https://www.preventionbtp.fr/Actualites/>

Toutes-les-actualites/Droit/
Grand-froid-rappel-des-obligations-de-l-employeur



Des mesures de prévention en cas de grand ou très grand froid

http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/evenement_climatique/froid/campagne.asp



Des mesures de prévention en cas de neige ou verglas



Toutes les informations sur

<http://www.jura.gouv.fr/>

Et réseaux sociaux :

@Prefet39

Préfet du Jura

@Prefet39